

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 13/03/2025

DEL-13032025-14

Date de convocation :  
06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Carlipa, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 8
- votants: 48

Date de publication :  
\_\_\_\_\_

**PRESENTS :** Jean-Luc ARTIGUES, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Philippe COMMELEMAN, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES :** Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Pascale RASTOUIL, Éric DU FAYET DE LA TOUR par Régis CALMON, Jean Henry FARNE par Christian LUCATO, Claudie FAUCON MEJEAN par Jérôme DARFEUILLE, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Michel PUJOL par Serge SERRANO, Florence SCIAU par Estelle VILESPY.

**ABSENTS :** Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Alain ROUQUET.

**Secrétaire de séance :** Aurélien PASSEMAR

**OBJET : Budget eau : approbation du compte financier unique**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L 1612-12,

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....

**Vu** la délibération du 04/04/2024 adoptant le budget « eau » de la CCPLM et la délibération du 12/12/2024 adoptant la décision modificative 1,

**Considérant** que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des

contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Considérant** que conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, les séances où le compte administratif / CFU du maire ou du président de l'EPCI est débattu, l'organe délibérant élit son président.

En conséquence, M. le Président s'étant retiré, sous la présidence de Serge SERRANO,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le compte financier unique du budget EAU de l'année 2024 suivant :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 436 975,29	549 020,00	3 985 995,29
	Recettes réalisées (1)	500 876,81	538 235,17	1 039 111,98
	Restes à réaliser	933 574,70	0,00	933 574,70
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 548 679,56	1 278 335,15	4 827 014,71
	Dépenses réalisées (1)	1 029 051,24	394 552,75	1 423 603,99
	Restes à réaliser	874 153,37	0,00	874 153,37
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-528 174,43	143 682,42	-384 492,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	111 704,27	729 315,15	841 019,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	-416 470,16	872 997,57	456 527,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	59 421,33	0,00	59 421,33
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-357 048,83	872 997,57	515 948,74

**MANDATE** le Président pour assurer la transmission et l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

**Aurélien PASSEMAR**  
Secrétaire de séance



**Serge SERRANO,**  
Vice-Président

